

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20241210_33 du 10/12/2024
Pôle Culture – Sports – Vie associative

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 04/12/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Michèle CALVANO.

Rapporteur : Marlène BONTEMPS

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 65

Nombre de conseillers municipaux présents : 51

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Cédric BARBIERO - Nora BELATTAR - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Sandrine BELMONT - Marine BOISSIER - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne DEMOND - Alain DONJON - Oihiba DRIDI - Thierry DUCHAMP - Yann-Yves DU REPAIRE - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Marion LECLERE - Philippe LOCATELLI - Bertrand MANTELET - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Alexis MONTOLIU - Jérôme MOROGE - Jean-Luc PAYS - Christiane PLASSARD - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Alexandre HEBERT
Nadine BADR-VOVELLE pouvoir à Claire BELLISSEN
Sandrine COMTE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à David GUILLEMAN
Benjamin GIRON pouvoir à Jean-Charles KOHLHAAS
Patrice LANGIN pouvoir à Marine BOISSIER
Anne PASTUREL pouvoir à Christine CHALAND
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Jacques ROS pouvoir à Thierry DUCHAMP
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Clément DELORME

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bernard JAVAZZO - Maud MILLIER DUMOULIN - Claude MOUCHIKHINE

Objet : Convention de partenariat défilé biennale de la danse 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission aménagement urbain cadre de vie sport culture et vie associative du 02/12/2024

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La 15^{ème} édition du Défilé de la Biennale de la Danse aura lieu le 7 septembre 2025. Véritable institution du paysage culturel lyonnais depuis plus de 20 ans, cette parade chorégraphique est le fruit de la collaboration entre des acteurs locaux (structures socioculturelles, associations, équipements culturels, collectivités...) mobilisant entre 150 et 500 participants amateurs, et des équipes artistiques professionnelles placées sous la direction de chorégraphes.

Il s'agit là d'une manifestation exceptionnelle : 8 projets/groupes originaires de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne Rhône-Alpes défilent devant 150 000 spectateurs dans les rues de Lyon.

Initié en 1996 dans le cadre des Projets Culturels de Quartiers, le Défilé s'inscrit depuis dans la politique de valorisation des quartiers et de leurs populations. Il entend rassembler et faire se rencontrer les générations, les cultures et les divers groupes sociaux en organisant une mixité entre personnes issues des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et personnes issues du reste de la Ville.

Au-delà du projet, qui vient dialoguer avec les enjeux de notre territoire, la thématique 2025 « Danses recyclées » invite à explorer les danses sociales soit tous les styles de danses identifiables et pratiqués collectivement par des amateurs. Les danses de groupes et sociales sont partout, aspirent à la rencontre, à la fête et au partage. Elles donnent à voir la grande richesse des cultures, des époques et des formes d'expression. Populaires par essence, elles peuvent s'adresser à toutes et tous. La proposition est lancée aux chorégraphes de réimaginer les danses sociales pour créer une nouvelle forme de danse unique et audacieuse, résolument moderne.

La thématique du recyclage encourage également à favoriser des pratiques plus collaboratives et respectueuses de l'environnement notamment par la récupération et la réutilisation pour les costumes et la scénographie.

Notre projet a été retenu en juillet dernier par le comité d'organisation du Défilé de la Biennale de la Danse.

Ainsi, les Villes d'Oullins-Pierre-Bénite, Brignais, Irigny et La Mulatière ont décidé d'unir leurs forces, de mettre en commun leurs envies afin de rendre encore plus cohérent le projet sur le territoire, mais également afin de faciliter les contacts avec les acteurs locaux et ainsi mutualiser les moyens humains, logistiques et financiers.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite sera l'opérateur et coordonnera le projet avec les Communes partenaires, Brignais, Irigny et La Mulatière, dans le cadre du défilé de la Biennale de la Danse 2025.

La Ville opérateur et les Villes partenaires ont ainsi confié la direction artistique à la Compagnie Stylistik associée à la Compagnie Shall We Swing ?.

La présente convention a pour objet de définir les rapports entre la Ville Opérateur, les Villes Partenaires et la Compagnie Stylistik pour la préparation et la représentation du spectacle déambulatoire suivant :

Titre du projet : LET'S RE JAM

Direction artistique et chorégraphe : Abdou N'Gom

Ce spectacle sera donné lors du défilé de la Biennale de la Danse à Lyon, le dimanche 7 septembre 2025.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat entre les Villes d'Oullins-Pierre-Bénite, Brignais, Irigny, La Mulatière et la Compagnie Stylistik.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec les Villes de Brignais, Irigny, La Mulatière et la Compagnie Stylistik.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au chapitre budgétaire 011 du budget primitif 2025.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le dix
décembre
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Michèle CALVANO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).